

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 29 Février 2024, au lieu habituel, à 19h00****Date de la convocation : 20 février 2024****Président de séance : M. Stéphane GIBERT, 1^{er} Adjoint au maire****Nombre de conseillers**

- en exercice :	13
- présents :	10
- votants :	12
- absents :	1

Liste des membres : M GIBERT Stéphane, M BLANCHEFORT Fabien, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjoint, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M. VIALANEIX Bernard, M. SPECCEL Gérard, M PHILBEE Paul, Pierre PHILIPON**Procurator (s) :** André BRIVADIS donne procuration à Stéphane GIBERT

Mme SCIORTINO Pascale donne procuration à Gérard SPECCEL

Absent : M. WENGER Stéphane**Secrétaire de séance :** Bernard VIALANEIX**2024 – 12 Cession de terrain à la communauté d'agglomération pour la nouvelle déchetterie**

Mme SAVINEL Armelle rappelle au conseil municipal que le nouveau gestionnaire de la déchetterie de LA CHAISE-DIEU est la communauté d'Agglomération du Puy-En-Velay. Une nouvelle déchetterie doit être faite à la place de l'ancienne sur la parcelle cadastrée AE 449.

Cette déchetterie est indispensable pour le plateau casadéen et connaît une fréquentation en hausse, des horaires d'ouverture supplémentaires sont à l'étude.

La Communauté d'Agglomération va prendre à sa charge et organiser la création d'une nouvelle rampe, les enrobés, refaire les accès, ... Elle ne peut pas débiter les travaux tant que le terrain ne lui appartient pas.

Pour cela, la commune doit céder à titre gratuit ladite parcelle AE 449.

Toutes les modalités de la cession de la parcelle (surface, bornage, notaire, ...) n'étant pas encore définies, elle fera l'objet d'une autre délibération lors du prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal décide :

- De céder à titre gratuit à la Communauté d'Agglomération du Puy-En-Velay la parcelle AE 449 pour la réalisation de la nouvelle déchetterie.

Le 1^{er} Adjoint

Le secrétaire de séance

Stéphane GIBERT



Nombre de votants		12
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12